

Une amitié impossible ?

Charles-Maurice de Talleyrand (1754-1838) et Pierre Paul Royer-Collard (1763-1845)

Il est difficile d'imaginer une amitié plus improbable que celle entre Charles-Maurice de Talleyrand et Pierre Paul Royer-Collard. L'un, le rusé et consommé homme de pouvoir, aimant la mondanité et le luxe ; l'autre, le chef du parti dit des « doctrinaires », homme à la moralité austère et aux principes inflexibles, n'étaient apparemment pas faits pour s'entendre. Leur rencontre, qui a lieu dans les années 1820, pendant la période très difficile de la réaction des « ultra », signe pourtant le début d'une profonde relation amicale, comme en témoigne une riche correspondance que les deux hommes ont entretenue pendant environ vingt ans. En dépit de leur différence de caractère, Talleyrand et Royer-Collard sont partagés une affinité d'esprit qui les rapproche tant sur le plan des idées politiques que sur le plan personnel.

Dans cet article, nous allons évoquer la rencontre entre ces deux grands hommes et le lien amical qui les a unis jusqu'à la fin de leurs vies. Dans un premier temps, nous allons en parallèle les moments les plus saillants de la vie des deux personnages ; nous allons par la suite rappeler les circonstances de la rencontre entre Talleyrand et Royer-Collard et comment ils sont venus se lier d'amitié ; nous allons conclure en essayant d'illustrer les raisons pour lesquelles deux hommes aux personnalités si différentes et aux principes apparemment si éloignés sont arrivés à s'entendre.

1) Deux vies pour la politique

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord naît en 1754 et Pierre Paul Royer-Collard en 1763. Neuf ans les séparent. Mais plus que leur différence d'âge, est celle de leurs milieux d'origines à marquer la distance entre eux. L'un est issu d'une des plus anciennes familles de la haute noblesse françaises dont les origines remontent au X^e siècle; l'autre, il est originaire d'une famille de modestes propriétaires fonciers Champenois.

L'enfance et la jeunesse de Talleyrand sont marquées par son entrée forcée dans les ordres. D'abord le séminaire de Saint-Sulpice, ensuite la prêtrise (1779), suivie, neuf ans plus tard, sa nomination à évêque d'Autun. Celle de Royer-Collard, est marquée par la sévère éducation qui lui est imposée par sa mère Angélique, qui l'élève dans une pitié austère inspirée des principes du jansénisme. À l'âge de douze ans, il est envoyé au collège de Saint-Omer. Deux ans plus tard, dans celui de Moulins, dans le Bourbonnais. Il s'installe ensuite à Paris pour terminer ses études, hôte de la maison centrale des pères de la Doctrine chrétienne. Il décide alors de s'adonner au droit. Un de ses parents éloignés, Royer de Vaugency, procureur au Parlement de Paris, l'accueille comme apprenti.

Au moment de la Révolution, Royer-Collard habite le quartier de Saint-Louis-en-l'Île. Il s'enthousiasme pour les idées de justice, d'égalité et de liberté avancées à cette époque. Après la prise de la Bastille, Paris est divisé en sections. Royer rejoint celle de son quartier, où il se fait remarquer par son assiduité aux réunions et par ses nombreuses prises de parole. En 1790, il est nommé à l'unanimité président de la section et appelé à ce titre faire partie du conseil de la Commune et il devient le secrétaire-greffier du maire Jean-Sylvain Bailly. Après les massacres de septembre 1792, il démissionne de son poste. Il reste cependant dans la capitale, et poursuit son activité politique en se rapprochant des Girondins.

À la même époque, Talleyrand occupe depuis un moment le devant de la scène politique. Déjà député du Clergé aux États Généraux, le 14 juillet 1789 il est nommé membre du Comité de Constitution de l'Assemblée Nationale. Quelque mois plus tard, il présente à la

Constituante la proposition de mettre les biens du clergé à la disposition de la Nation¹. L'année suivante, il prête serment à la Constitution civile du clergé et l'année d'après il est parmi les signataires de la première Constitution Française (1791).

La Terreur est un moment d'exile pour les deux hommes. Pour Talleyrand, il s'agit d'un exile qui va l'emmenner d'abord en Angleterre (1792) et ensuite aux États-Unis (1794). Pour Royer-Collard, il s'agit d'un retour temporaire dans son village natal. Effrayé par les excès de la violence révolutionnaire et désormais suspect aux yeux des Jacobins, il quitte la capitale et rentre à Sompuis (1792). Le Directoire signe leur retour aux affaires. En 1797, Royer-Collard se présente aux élections du Conseil des Cinq-Cents pour le département de la Marne et est élu député. Il s'agit pour lui du premier mandat à niveau national. Pendant sa députation, il a l'occasion de monter à la tribune une seule fois. Le 26 messidor de l'an V (14 juillet 1797), il prend la parole pour appuyer une motion présentée un mois auparavant par son collègue et ami Camille Jordan pour demander le respect de la liberté religieuse prévue par la nouvelle Constitution. Quelques mois après a lieu la purge *manu militari* du Conseil (18 fructidor an V- 14 septembre 1797). Plusieurs députés condamnés à la déportation en Cayenne. Royer-Collard échappe à ce destin mais son élection est annulée. Quant à Talleyrand, il rente en France en 1796, à la suite de la levée du décret d'accusation de la Convention. Il concentre alors ses efforts vers l'objectif de se faire nommer ministre des relations extérieures. Cet objectif est atteint grâce à l'entremise de Madame de Staël, qui négocie la nomination de Talleyrand auprès de Barras, un des Directeurs². À cette époque date également sa rencontre avec Bonaparte, revenu vainqueur de la campagne d'Italie³, suivie de près de la fameuse réception de l'hôtel de Gallifet, siège du Ministère des Relations extérieures, au cours de laquelle Talleyrand encourage Bonaparte à entreprendre l'expédition en Égypte.

Les années du Consulat et de l'Empire voient nos deux héros évoluer dans des sphères très différentes. Après le 18 fructidor, Royer-Collard décide de se mettre au service de la cause monarchiste. À la même époque, il est remarqué par Antoine d'André, homme de confiance du roi, qui souhaitait créer réseau de correspondance entre les monarchistes. Favorablement impressionné, d'André décide de lui confier la direction d'un Conseil secret qu'il va créer à Paris. Royer-Collard accepte et entre 1799 et 1804, il tient avec Louis XVIII une correspondance assez fréquente et régulière, dans laquelle il tient le roi au courant des événements⁴. Quant à Talleyrand, après avoir eu un rôle majeur dans la réussite du coup d'État du 18 Brumaire, il retrouve son rôle de ministre des affaires étrangères. Les principales négociations qui marquent la politique extérieur de l'époque⁵ sont cependant l'œuvre de Bonaparte. S'il désapprouve sa méthode de négociation, qu'il qualifie de brutale, Talleyrand se réjouit néanmoins de la paix générale qu'elle permettent d'atteindre.

Pendant l'Empire, Royer-Collard se consacre aux études de philosophie. Intéressé par l'école écossaise du *Common Sense*, il munit l'idée de diffuser en France ce courant de la pensée⁶. Ses premiers écrits philosophiques lui ouvrent les portes de l'Université. En 1810, il est nommé à la chaire d'Histoire de la philosophie de la Sorbonne (1810).

¹ Cette proposition est à l'origine du décret voté le 2 novembre 1789.

² Talleyrand remplace Charles Delacroix, nommé ambassadeur auprès de la République batave.

³ La rencontre a lieu le 6 décembre 1797.

⁴ La plupart de cette correspondance est malheureusement perdue.

⁵ Il s'agit de traités de Mortefontaine, Luneville, la paix d'Amiens.

⁶ Selon Royer-Collard, la philosophie du « sens commun » doit servir à contrecarrer les effets néfastes que la philosophie de Condillac et des Idéologues avaient eu sur la vie politique et morale des Français.

À la même époque, Talleyrand occupe fréquemment le devant de la scène politique, en partisan ou ennemi de l'Empereur. Nommé grand chambellan le 11 juillet 1804, il suit Napoléon dans ses voyages militaires à travers l'Europe. En 1806, il reçoit le titre de « prince de Bénévent » et ensuite celui de vice-grand-électeur de l'Empire.

L'Empire marque le rapprochement de Talleyrand avec Joseph Fouché et leurs manœuvres contre l'Empereur. Comme réaction à la trahison subie, Napoléon destitue Talleyrand de sa place de Grand Chambellan. Il passe alors au service de l'Autriche. En 1813, Napoléon offre cependant à Talleyrand de reprendre le ministère des relations extérieures, ce qui montre le fait que, malgré tout, l'Empereur reconnaît la grande habileté diplomatique du Prince.

Après la défaite de Napoléon, Talleyrand est élu par le Sénat Président du Gouvernement Provisoire⁷. Pendant les premiers jours d'avril 1814, son gouvernement et le Sénat rédigent, dans un Paris assiégé, une nouvelle constitution qui devait être l'acte de naissance d'une monarchie parlementaire bicamérale. Le gouvernement provisoire ne dure qu'un mois. De retour en France, Louis XVIII octroie une Charte qui rejette le principe parlementaire, en accordant aux deux chambres un rôle purement consultatif. Le 13 mai, Talleyrand est nommé ministre des Affaires étrangères, Le 30, il signe le traité de Paris, qui établit le retour de la France aux frontières de 1792. Louis XVIII le charge de représenter la France au Congrès de Vienne. À la même époque, Royer-Collard revient aux affaires. Nommé Conseiller d'État, il prend place parmi les monarchistes modérés qui forment l'entourage de l'abbé de Montesquiou, nouveau ministre de l'Intérieur. Il travaille à la rédaction de deux projets : la loi sur du 5 juillet 1814, qui introduit des limitations à la liberté de la presse, dans le but d'en limiter les abus⁸ ; l'ordonnance du 17 février 1815 sur l'Instruction publique, qui prévoit une décentralisation des établissements scolaires.

Lors des Cent Jours, Royer-Collard reprend alors son rôle de « conseiller secret ». À partir du mois d'avril, il forme un comité, composé de monarchistes modérés, dont le but est de tenir le roi au courant des événements en cours, et surtout de le persuader de la nécessité, à son retour, de conserver un régime modéré malgré l'échec de la Première Restauration. Le « vol de l'Aigle » provoque chez Talleyrand une réflexion similaire. Les erreurs commises par l'aristocratie et le roi lors de la 1^{ère} Restauration, notamment l'avoir donné l'impression d'un retour de l'Ancien Régime, ont fragilisé le gouvernement et rendu possible de retour de Napoléon. Le 23 juillet 1815 Talleyrand s'entretient avec Louis XVIII pour suggérer au souverain de former un ministère constitutionnel.

Rentré à Paris le 8 juillet, le roi nomme un ministère, dirigé par Talleyrand et Fouché, dont font partie principalement d'anciens serviteurs de l'Empire qui ne se sont pas compromis avec les Cent-Jours. Cette démarche semble prouver l'intention du roi de s'abstenir de tout propos réactionnaire, comme il l'avait d'ailleurs annoncé dans la déclaration de Cambrai (28 juin 1815). Royer-Collard reprend sa place dans le Conseil d'État. L'élection de la Chambre introuvable⁹ signe cependant le début de la fin du ministère Talleyrand-Fouché. Les deux ministres dirigeants sont obligés de démissionner l'un après l'autre, d'abord Fouché (15 septembre), puis Talleyrand (le 24 septembre) à la place duquel le roi nomme le duc de Richelieu.

⁷ 1^{er} avril 1814.

⁸ Ce projet prévoit l'autorisation royale pour les journaux et les écrits périodiques et introduit la censure pour les écrits de moins de 20 feuilles d'impression.

⁹ Le 25 août 1815.

Quant à Royer-Collard et à ses amis, ils sont forcés d'interrompre le rapport privilégié qu'ils avaient avec le gouvernement. Ils trouvent alors dans la tribune un nouveau et favorable terrain de l'action politique. Ils mènent une opposition efficace contre la majorité ultra, tout en gardant leur autonomie par rapport au ministère.

Après la dissolution de la Chambre introuvable¹⁰ et de nouvelles élections favorables aux modérés, l'influence politique de Royer-Collard et de ses amis se consolide. À partir de ce moment ils sont identifiés comme les « doctrinaires ». L'origine de cette appellation est incertaine¹¹. Selon une première hypothèse, elle est liée au caractère « philosophique » de leurs interventions à la Chambre¹² ; une autre hypothèse met ce nom en corrélation avec le fait que certains d'entre eux, en particulier Royer-Collard, bientôt identifié comme la personnalité la plus influente du groupe, avaient étudié chez les Pères de la Doctrine chrétienne. L'objectif politique des doctrinaires est de fonder un gouvernement capable de garantir à la fois l'ordre, par le biais d'un gouvernement monarchique, et les libertés acquises depuis la Révolution, la Charte faisant de guide pour l'action gouvernementale. Pendant les années 1816-1819, les doctrinaires sont un soutien précieux pour les ministères. La loi du février 1817 sur les élections – dite Lainé, du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque – qui établit l'élection directe et égalité des suffrages, et lois sur la presse de 1819 – dites de Serre, du nom du Garde de Sceaux – qui abolissent la censure, sont issues de l'œuvre des doctrinaires.

À la suite de l'élection de l'abbé régicide Grégoire en 1819, Elie Decazes, qui dirige le cabinet l'époque décide de modifier la loi électorale. Le refus des doctrinaires d'appuyer cette démarche porte le ministère à s'allier avec la droite. Royer-Collard s'éloigne alors du gouvernement. Après assassinat duc de Berry et virée à droite du gouvernement, tous les doctrinaires se rangent dans l'opposition. Désormais considérés comme des personnages dangereux, ils sont exclus du Conseil d'État¹³.

Après avoir tenté un éphémère rapprochement des ultras, Talleyrand s'efface momentanément de la scène politique. S'il garde toujours conviction d'être indispensable aux gouvernements, il n'arrive pas à atteindre le pouvoir. Il ne prend alors la parole à la Chambre des pairs que pour critiquer les ministères au pouvoir.

L'arrivée au pouvoir de Joseph de Villèle et de son cabinet¹⁴ signe une évolution dans les vies de Talleyrand et de Royer-Collard. Ils se retrouvent côte à côte à l'opposition et, de leurs sièges respectifs de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, ils essayent de contrecarrer la politique réactionnaire des ultras. Seul des doctrinaires à siéger à la Chambre des députés, Royer-Collard assiste à la mise en place d'une politique diamétralement opposée à celle à laquelle lui et ses amis avaient travaillé¹⁵. Le difficile contexte politique paraît cependant stimuler son activité à la tribune¹⁶. Quant à Talleyrand, il est désormais acquis à l'opposition libérale. Le 24 juillet 1821, il prononce un discours contre la loi qui réintroduit la censure sur

¹⁰ Le 5 septembre 1816.

¹¹ « Quant à l'origine du nom des doctrinaires, c'est presque un mystère et je crains qu'il ne faille discuter là-dessus comme il s'agissait de l'existence d'Homère », H. Baudrillard, « Royer-Collard », dans *Publicistes modernes*, Paris, Didier, 1862, p. 106-107.

¹² Ce surnom viendrait d'une exclamation prononcée par un député ultra qui, irrité par la récurrence des mots « doctrine », « principe » et « théorie » dans leurs discours, s'écriait : « Voilà bien nos Doctrinaires ! ».

¹³ Juillet 1820

¹⁴ 1821-1827.

¹⁵ La loi Lainé et les lois de Serre sont abrogées les unes après les autres.

¹⁶ Il prononce ses discours les plus célèbres comme celui contre la loi de septennalité, contre l'intervention militaire en Espagne, contre la loi du sacrilège.

la presse qui venait d'être proposée. En 1823, il prend la parole contre intervention militaire en Espagne.

Après la chute de Villèle¹⁷, Royer-Collard est nommé président de la Chambre. Il se charge alors d'être le médiateur entre le gouvernement et la Chambre et il tâche de rétablir l'influence des doctrinaires sur gouvernement. La situation politique est cependant différente par rapport aux premières années de la Restauration. La nouvelle génération des doctrinaires – composés de jeunes radicaux et inexpérimentés, entraîne la chute du ministère modéré dirigé par Martignac et l'avènement du ministère réactionnaire de Jules de Polignac. La dernière tentative de médiation de Royer-Collard sera l'Adresse des 221 qui amènera, contrairement aux prévisions de Royer-Collard, à la révolution de Juillet.

Pendant les Trois Glorieuses, Talleyrand reste à Paris et il s'entretient avec par Louis-Philippe qui se consulte avec lui avant accepter titre lieutenant général royaume. Royer-Collard décide de rester à Châteaueux et d'observer de loin la chute de la monarchie des Bourbons et l'avènement du Roi-Citoyen. Il rentre dans la capitale début août pour reprendre sa place dans la Chambre des députés.

Pendant la monarchie de Juillet, Royer-Collard poursuit son activité politique comme représentant de la Marne à la Chambre des députés. Malgré le jugement des contemporaines – repris par la plupart de l'historiographie postérieure – la Révolution de Juillet ne me pas fin à son activité politique. S'il monte rarement à la tribune, il garde un intérêt constant pour les événements politiques, et il se présente aux élections jusqu'à un âge très avancé (1842). L'entrée des doctrinaires dans le gouvernement¹⁸ contrarie Royer-Collard, qui se méfie de la rigidité de la politique de celui que l'on appelle désormais le parti de la « résistance ». La véritable rupture se produit en 1834, à la suite de la présentation des lois exceptionnelles sur les crieurs publics et sur les associations que Royer-Collard juge dangereuses. Son éloignement des doctrinaires correspond à son rapprochement de Mathieu Molé, avec qui il ressent plus d'affinité. Quand ce dernier est nommé chef de gouvernement¹⁹, Royer-Collard devient son homme de confiance. Après la chute de Molé (1839), il s'éloigne progressivement de la vie politique. Après avoir remis son mandat de député, il se retire à Châteaueux, où il meurt en 1845.

Pendant le règne de Louis-Philippe, Talleyrand est nommé ambassadeur à Londres. Âgé de 76 ans, le 25 septembre 1830 le Prince part pour la capitale anglaise. Il travaille alors au rapprochement de l'Angleterre et de la France. La signature du traité de la Quadruple Alliance entre l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la France le 22 avril 1834 est son dernier chef d'œuvre diplomatique. Rentré en France, Talleyrand se retire à Valençay, accompagné par la sa nièce bien aimée, la duchesse de Dino. Après avoir fait une dernière apparition publique à l'Institut royal de France²⁰, il s'éteint le 17 mai 1838.

II) Une amitié impossible

Si les vies et les parcours de Talleyrand et Royer-Collard ne se croisent pas pendant plusieurs décennies, un rapprochement personnel et politique se produit à partir des années 1820. Pour les deux hommes il s'agit d'un période très difficile. Royer-Collard vient d'être écarté des affaires à la suite de la montée au pouvoir de la droite ultra ; pour Talleyrand, l'éloignement des affaires perdure depuis 1815. Ce sont peut-être les difficultés à l'origine du premier

¹⁷ 1828.

¹⁸ Il s'agit du premier gouvernement Soult, 11 octobre 1832.

¹⁹ En 1836.

²⁰ Le 3 mars 1838.

rapprochement entre deux hommes. Il faut également rappeler la proximité de leurs respectives résidences de campagne. Même pas quinze kilomètres séparent Valençay et Châteauvieux. Depuis avoir pris possession de Valençay (1803), Talleyrand ne se montre dans son domaine que très épisodiquement. À l'exception de la captivité des infants d'Espagne, qui le retient sur les lieux pendant 4 mois en 1808, ses séjours n'excèdent guère la quinzaine de jours²¹. Seulement après la Restauration Talleyrand commence à faire de Valençay un lieu de séjour habituel. Il vient chercher là-bas « la liberté » qui lui manque à Paris et qu'il affirme trouver dans sa demeure du Berry. Il agrément le château de fabriques, il donne des réceptions, il s'intéresse à la région à améliorer économiquement le sort de ses habitants²².

Royer-Collard devient officiellement propriétaire du domaine de Châteauvieux en 1821, après la mort de Madame de Cambres, la tante de son épouse. Cette propriété se compose d'une grande maison et des plusieurs terrains agricoles. Royer-Collard y passe les mois d'interruption de l'activité parlementaire²³. À Châteauvieux, il trouve un endroit tranquille pour se consacrer à ses études et à la préparation de ses discours. Son « train de vie » solitaire lui vaudra le surnom de « ermite de Châteauvieux ». Il s'occupe également de l'administration de la propriété, une activité pour laquelle il prendra un gout croissant au fil des années.

En 1821, Talleyrand arrive à Valençay accompagné de sa nièce Dorothée de 39 ans sa cadette. Informé du voisinage, il décide de demander à Royer-Collard la permission de lui rendre visite à Châteauvieux. Royer-Collard après avoir opposé une petite « résistance », cède par la suite à l'insistance de Talleyrand. Les mots que Talleyrand prononce lors de la première rencontre avec Royer-Collard, une fois avoir atteint la cour d'honneur de Châteauvieux sont restés célèbres « Vous avez, Monsieur, des abords bien sévères ». Il s'agit d'une allusion à la fois à la position escarpée du château et au caractère ombrageux du propriétaire. La réponse de Royer-Collard est également restée célèbre « -Châteauvieux n'est tout de même pas une île », subtile référence à Napoléon, récemment décédé sur le rocher de Sainte-Hélène.

La glace est rompue et les deux hommes en viennent rapidement à découvrir une affinité d'esprit qui fera en sorte que cette première entrevue soit le début épisode d'une amitié solide et durable. Les mois de pause des travaux parlementaires donnent l'occasion à Talleyrand et Royer-Collard de se rendre visite réciproquement. Dans ses visites à Châteauvieux, Talleyrand est souvent accompagné par des hommes politiques et des journalistes, comme Louis de Saint-Aulaire, député libéral et beau-père de Decazes, ou Pierre-Louis Bertin de Veaux, le journaliste fondateur du *Journal des Débats*. Les visites se poursuivent à Paris. Royer-Collard aime rendre visite à Talleyrand dans son hôtel de la rue Saint-Florentin, sa demeure de la rue d'Enfer étant – bien évidemment – moins accueillante.

La correspondance entretenue par les deux hommes²⁴ témoigne l'évolution de leur amitié, La différence de registre entre les lettres que les deux s'échangent au début des années 1820 et dix ans plus tard le prouve. En écrivant à Talleyrand, au mois de février 1823, Royer-Collard s'adresse au Prince sur ce ton :

« Je remercie infiniment M. le Prince de Talleyrand. Les choses si vraies et si fortes qui abondent dans son opinion ne sont pas ce qui saisit davantage ; elles sont attendues ;

²¹ Valençay constitue une étape commode sur le chemin des eaux de Bourbon-l'Archambault où Talleyrand a l'habitude de se rendre régulièrement.

²² Il fait construire une maison de charité et il distribue des secours, en agissant en grand seigneur philanthrope.

²³ Généralement de juin à octobre.

²⁴ Les lettres qui ont survécu sont 29 (six de Royer-Collard et vingt-trois de Talleyrand). La plus ancienne date du 30 octobre 1821 et la plus récente du 30 septembre 1835.

on est bien plus frappé de la hauteur de laquelle ses paroles descendent. C'est le tuteur de la restauration qui se fait entendre ; position unique, bien prise, bien établie, et que la solennité du langage élève encore ! Après la séance de l'adresse je demanderai à M. le Prince de Talleyrand s'il veut bien me recevoir.

Mille hommages.
Royer-Collard²⁵

Une dizaine d'années plus tard, une évolution remarquable au niveau du langage s'est produite. Les mots témoignent de l'affection qui lie désormais les deux hommes :

Il me revient, mon Prince, que vous avez accueilli avec beaucoup d'indulgence le jeune sous-préfet de Langres. Je dois d'abord vous en remercier pour lui et pour moi. A défaut de ce prétexte, je voudrais encore vous dire que je ne m'accoutume point au silence de cette longue séparation. Les nouvelles indirectes que Madame de Dino a bien voulu me donner, ne me suffisent pas quand elle n'est pas près de vous. J'ai besoin de me rapprocher, de me replacer sous vos yeux et de solliciter vos souvenirs. Vous reverrai-je au mois de septembre ? Je l'espère, j'y compte même. Je conçois et l'admets l'incertitude de l'hiver qui suivra, mais c'est à Valençay qu'elle doit naturellement se fixer. Là est, ce me semble, le point de départ selon la raison et selon la dignité. Conservez parfaitement la marche de votre direction n'ayant à prendre conseil que de vous-même, seul arbitre de ce qui vous conviendra le mieux. Le seul conseil que j'oserais vous donner, pardonnez-le moi, serait de ne pas vous hâter. Quelques mois, quelques semaines apportent de grands changements. Sommes-nous ce que nous étions au printemps ? Le procès n'est-il pas une nouvelle ère ? Un mot de vous, Prince, me serait un grand bonheur ; vous savez quelle place vous occupez en moi depuis bien des années, une place que nul autre au monde. Vous restez seul de la race des géants. Conservez moi ce que vous m'avez accordé et recevez avec votre bonté ordinaire l'hommage de mon respectueux attachement.

Royer-Collard²⁶.

III) Une affinité d'esprit, la foi dans un projet politique

Expliquer comment une telle amitié ait pu naître entre deux hommes apparemment fait pour ne pas s'entendre n'est pas évident. Quatre « points de contact » peuvent cependant être identifiés.

Talleyrand et Royer-Collard ont une idée assez similaire de la monarchie et du rôle du souverain dans le cadre du gouvernement. Acquis à la monarchie depuis le Consulat, Royer-Collard considère cette forme de gouvernement comme la plus adaptée pour la France de son temps. Les bases de ce gouvernement sont établies au lendemain de la Restauration. Ses principes se trouvent dans les 76 articles de la Charte. Cependant, cet édifice politique a besoin d'être consolidé. D'où le rôle du souverain. Le roi est le titulaire du pouvoir exécutif. Sa principale prérogative est l'initiative spontanée et illimitée des lois. Ce point ne sera jamais mis en question par Royer-Collard. Mais le roi est aussi le représentant de l'unité morale de la nation. Il exerce donc une fonction symbolique nécessaire à la stabilité des institutions. Cela explique l'inquiétude de Royer-Collard après la révolution de Juillet, qui entraîne un changement de dynastie. Talleyrand est à son tour persuadé de la force symbolique de la

²⁵ Lettre de Royer-Collard à Talleyrand, Paris, 6 février 1823.

²⁶ Lettre de Royer-Collard à Talleyrand, Châteauneuf, 26 juillet 1834.

dynastie des Bourbons. Après Cent Jours, le Prince estime le retour de la monarchie comme nécessaire pour rassurer l'Europe et donner stabilité à un pays qui a surtout besoin de retrouver la paix. Cela explique son attachement à la branche aînée des Bourbons, dont il fait preuve en dépit de ses relations conflictuelles avec Louis XVIII et du peu d'estime qu'il nourrit pour Charles X. Cela explique également ses inquiétudes au moment de la montée sur le trône du Roi-Citoyen et le fait que, au lendemain des Trois Glorieuses, il préconise la succession d'Henri V et la régence de Louis-Philippe.

Royer-Collard et Talleyrand sont aussi tous les deux convaincus du caractère irréversible de la Révolution. Homme appartenant à l'Ancien Régime par sa famille et par son éducation, Talleyrand a cependant suffisamment d'intelligence politique pour comprendre la portée historique de la Révolution. Il est donc conscient de l'impossibilité de ramener son pays à un temps désormais révolu. Cela explique ses démarches auprès de Louis XVIII à l'époque de l'exile de Gand afin de le détourner de l'influence de son frère et de ses amis ultra. Pour Royer-Collard, la Révolution est l'évènement qui a donné à la société française celle qui est désormais sa caractéristique principale : l'égalité. Égalité n'est synonyme d'uniformité ou d'absence de différences. Les différences à l'intérieur de la société sont toujours présentes, mais elles ne sont plus déterminées à priori sur la base de l'appartenance à une classe, comme l'étaient dans l'Ancien Régime, mais sur une base objective : celle des capacités. Toute tentative de réintroduire des inégalités est par conséquent destinée à l'échec. L'aversion que Royer-Collard ressent envers les privilèges surgit à plusieurs reprises dans ses discours politiques. En 1818, lors du débat sur la loi sur le recrutement, il s'oppose à l'article qui établit que les enfants des officiers morts sur les champs de bataille soient admis dans les écoles militaires sans concours préalable, ce qui, à ses yeux, signifie accorder un privilège par droit de naissance. Un autre exemple se trouve dans l'intervention qu'il prononce quelque mois auparavant lors de la discussion du budget, dans laquelle il s'oppose à l'admission des citoyens les plus imposés dans les assemblées municipales dans le cas où il serait nécessaire de voter des impôts locaux supplémentaires. Selon Royer-Collard, le principe des « plus imposés » équivaut à reconnaître les droits d'une oligarchie de la richesse. L'imposition devait servir comme indice de l'indépendance nécessaire à l'exercice des fonctions politiques, et non pas comme le signe d'appartenance à une élite.

Un troisième plan sur lequel Talleyrand et Royer-Collard se retrouvent est celui de la religion. La religion a un rôle de première importance dans la vie des deux hommes, même s'ils se rapprochent d'elle de façon différente. Royer-Collard grandit dans un milieu fortement empreint par le jansénisme qui l'amène à considérer la religion comme relevant de la sphère privée. Forcé d'entreprendre une carrière ecclésiastique contre son gré, Talleyrand entretient de rapports orageux avec l'Église²⁷. Mais, comme Royer-Collard, il est conscient du rôle social de la religion. Si Talleyrand se limite à considérer l'Église comme nécessaire pour garantir l'ordre et la paix sociale, l'approche de Royer-Collard à la question est plus philosophique. Il est conscient du caractère potentiellement antagoniste de la sphère du politique et de la religion. Néanmoins, il est également persuadé que l'homme ne peut pas vivre sans religion. Il propose ainsi une alliance entre l'Église et l'État basée sur une claire définition des domaines d'action respectifs.

Un dernier point en commun entre Talleyrand et Royer-Collard est le fait que tous les deux ont un projet politique qu'ils poursuivent de manière assidue, à travers – et en dépit – des

²⁷ Aux yeux de Rome, Talleyrand a commis au moins trois péchés capitaux: la nationalisation des biens de l'Église, l'avoir ordonné des prêtres et des évêques sans l'autorisation de Rome, son mariage.

changements de régime et des nombreux aléas de la politique. Pour Talleyrand, il s'agit de l'équilibre européen. Royer-Collard souhaite pour sa part donner à la France un gouvernement authentiquement représentatif, un gouvernement dans lequel toutes les composantes de la société soient présents et en harmonie.

Les affinités que nous avons détaillées ne doivent cependant pas faire oublier les différences profondes qui séparent les deux hommes. Talleyrand est un homme de pouvoir tandis que Royer-Collard est homme qui constamment fuit le pouvoir²⁸. Talleyrand a toujours vécu dans la dimension du public, et cela même dans le moment le plus extrême de sa vie²⁹. Royer-Collard a été un homme public pour ses charges institutionnelles, par son rôle de député et d'orateur, mais, tout en maîtrisant l'art de la mise en scène et de la théâtralité nécessaire à la tribune, il a toujours aimé aussi la solitude et la tranquillité.

Mais il serait au de même arbitraire oublier les profondes affinités que partagent les deux hommes et qui sont à l'origine d'une amitié qui trouve en son caractère improbable son unicité.

²⁸ Royer-Collard n'a jamais voulu accepter de sa vie une charge ministérielle.

²⁹ La dimension « publique » de la mort de Talleyrand est rappelée par tous ses biographes.